

## Detention de mandats en AG

## Par geertruida, le 16/09/2014 à 16:37

Est ce que une personne qui n'est pas copropriétaire mais gérant d'une résidence hôtelière (120 appt sur les 230 ) peut détenir plus de 5% des millièmes pendant un AG? 2 mandats qui totalisent 9850 millièmes sur 100000.

Merci de vos conseils